

Procès-verbal du Conseil d'Administration

23 mai 2025 à Aix-Marseille Université

Horaire : 9h-9h50

Modalité : réunion hybride

Lieu : Salle du conseil du siège de la présidence de l'AMU, 58 Boulevard Charles Livon, Jardin du Pharo, 13007 Marseille et en visioconférence via Zoom

Membres Présents

Jean-Paul Deroin
Philippe Knauth
Anne Giroir
Fabrice Goubard
Christian Valentin
Florent Calvayrac
Laurent Thévenet
Stéphane Mottet
Christine Bouteiller
Fernando Pedraza
Yann Charles
Richard Guilet

Président du Consortium USTH
Aix-Marseille U.
U. Claude Bernard Lyon 1
CY Cergy Paris U.
IRD
Le Mans U.
U. Paris Est-Créteil
U. de Poitiers
U. de Reims Champagne-Ardenne
La Rochelle U.
U. Sorbonne Paris Nord
U. de Toulouse

Invités

Raphaël Terreux
Philippe Behra
Amine Nait-Ali
Lilian Aveneau
Antoine Doucet
Frédéric Minassian
Aurélien Grossias
Julien Duffau
Monika Fung
Aïda Castellano

U. Claude Bernard Lyon 1
INP Toulouse
U. Paris Est Créteil
U. de Poitiers
La Rochelle U.
U. Grenoble Alpes
Expert-comptable-Martin et associés
Commissaire aux comptes-EURADIT
Aix-Marseille U.
Consortium USTH

1) Accueil par le Président du Consortium USTH, lecture des procurations et vérification du quorum.

Le Président du Consortium, Monsieur Jean-Paul Deroin, a ouvert la séance en rappelant l'ordre du jour :

1. Validation du projet de procès-verbal de la réunion du CA du 11 mars 2025 ;
2. Approbation des comptes ;
3. Présentation de la candidature et vote pour l'adhésion d'un nouveau membre au Consortium USTH, à savoir l'Université Grenoble Alpes.

La vérification du quorum a ensuite été effectuée. Sur les 16 établissements membres du Conseil d'Administration, 11 étaient représentés, permettant au Conseil d'Administration de débiter officiellement la séance.

2) Approbation du projet de procès-verbal du 26 mars 2025 (vote sur document).

Monsieur Jean-Paul Deroin a soumis à validation le projet de procès-verbal de la réunion du 11 mars 2025 par les membres du conseil d'administration.

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

3) Approbation des comptes 2024 (vote)

3.1 Intervention du Cabinet expert-comptable, Martin & Associés

Monsieur Deroin a donné la parole à Monsieur Aurélien Grossias, expert-comptable de l'association. Ce dernier a présenté les comptes de l'exercice 2024, en soulignant les éléments les plus significatifs :

Produits d'exploitation

Total produits pour la période 2024 : 273 359,49 €, contre 212 051 € en 2023.

Le détail des produits est le suivant :

- Don Airbus : 108 354,48 €
- Subvention MESR : 90 000 €
- Cotisations des établissements membres : 75 000 €

Charges d'exploitation

Total charges externes 2024 : 215 249,15 €, contre 154 623 € en 2023.

Les postes les plus significatifs sont :

- Sous-traitance pour le dossier Airbus : 108 354 € (contre 43 041 € en 2023)
- Per diem : 59 197 € (contre 58 800 € en 2023)
- Frais de coordination : 14 569 € (contre 6 400 € en 2023)

Monsieur Grossias a précisé que la principale évolution au niveau des charges externes correspond au don Airbus (poste sous-traitance).

Autres charges :

- Salaires et traitements : 38 250 € (contre 27 398 € en 2023)
- Charges sociales : 9 973 € (contre 5 097 € en 2023)

Ainsi, Monsieur Grossias a indiqué pour l'ensemble des charges d'exploitation :

- Total charges d'exploitation : 263 683 € (contre 187 685 € en 2023)
- Résultat d'exploitation : 9 677 € (contre 24 365 € en 2023)

La différence dans le résultat d'exploitation entre 2023 et 2024 s'explique principalement par l'évolution du poste salaires et charges sociales.

Produits financiers

- Total produits financiers : 2 461 € (contre 2 312 € en 2023)
- Résultat financier : 2 461 € (contre 2 312 € en 2023)

Total des produits et charges

- Total des produits pour la période 2024 : 275 820,56 € (contre 231 363,57 € en 2023)
- Total des charges pour la période 2024 : 263 702,08 € (contre 188 240,42 € en 2023)
- Excédent 2024 : 12 118,48 € (contre 43 123,15 € en 2023)

Monsieur Grossias a indiqué que l'écart de l'excédent entre 2024 et 2023 s'explique par l'évolution de la masse salariale ainsi que par le produit exceptionnel enregistré en 2023, relatif à la régularisation des dons d'Airbus (frais administratifs de cette action).

Bilan – Patrimoine de l'association

Actif

Monsieur Grossias a indiqué que le patrimoine de l'association, au 31 décembre 2024, s'élève à 213 239 € (contre 275 396 € en 2023).

Ce patrimoine se compose des disponibilités présentes sur les comptes bancaires de l'association :

- 14 000 € sur le compte courant lié au fonctionnement de l'association
- 191 000 € placés sur des livrets
- Factures à établir : 3 cotisations en attente

Passif

Fonds propres

Monsieur Grossias a précisé que le passif, c'est-à-dire les fonds propres, correspond au résultat de l'exercice (12 118,48 €) ainsi qu'au report à nouveau.

Le report à nouveau correspond à l'ensemble des résultats antérieurs, c'est-à-dire le cumul des déficits et excédents depuis la création de l'association.

- Report à nouveau : 124 393 € en 2024 (contre 81 270 € en 2023)

- Progression : +43 000 €, correspondant au résultat de l'année précédente

Ainsi, les fonds propres de la structure s'élèvent à 136 511 € en 2024 (contre 124 393 € en 2023).

Fonds reportés et dédiés

À cette somme s'ajoutent :

- 35 000 € de fonds dédiés (subvention perçue en 2024 mais affectée à l'exercice 2025)

Dettes

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 34 944 € en 2024 (contre 37 089 € en 2023)

Monsieur Grossias a expliqué qu'il s'agit notamment de factures non parvenues, correspondant à des frais de mission de fin d'exercice, enregistrées en 2024 et réglées en 2025. Cette situation est normale et ne traduit aucun retard.

Le reste des dettes correspond aux cotisations sociales calculées en décembre 2024 et également réglées en début 2025. Là encore, aucun retard n'est à signaler.

Le bilan financier de l'exercice 2024 est disponible dans la plaquette comptable annexée au présent document pour consultation.

3.2 Intervention du cabinet du Commissaire aux comptes, EURADIT

Monsieur Deroin a remercié Monsieur Grossias et a donné la parole à Monsieur Duffau, Commissaire aux comptes du Consortium.

Monsieur Duffau a présenté les conclusions de l'audit effectué pour l'exercice 2024, à la suite de la vérification de l'exactitude et de la cohérence des comptes soumis aux membres du Conseil d'Administration pour être arrêtés.

Il a précisé que l'audit a consisté, par le biais de divers sondages, à vérifier l'exactitude des différentes composantes comptables, ainsi qu'à procéder à la révision des documents contractuels et légaux. Il a confirmé qu'aucune difficulté particulière n'a été relevée.

Monsieur Duffau a donc indiqué qu'une fois les comptes arrêtés par les membres du Conseil d'Administration, il les certifiera « purement et simplement » et présentera son rapport aux membres de l'Assemblée Générale, en soulignant qu'il s'agira d'une certification sans réserve.

3.3 Arrêté des comptes 2024 par les membres du Conseil d'Administration

Monsieur Deroin a soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Après délibération, aucun vote contre ni abstention n'ayant été exprimé, les comptes de l'exercice 2024 ont été arrêtés à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

4) Adhésion d'un nouveau membre au Consortium USTH

4.1 Présentation de la candidature de l'Université Grenoble Alpes par Monsieur Frédéric Minassian

Monsieur Frédéric Minassian, coordinateur des relations internationales du département de Chimie-Biologie de l'Université Grenoble Alpes (UGA), a présenté la candidature de son établissement en vue d'adhérer au Consortium USTH.

Il a tout d'abord exposé des informations générales sur l'UGA, en insistant plus particulièrement sur le domaine de la chimie, point de départ de la volonté de partenariat avec l'USTH.

Les points suivants ont été abordés :

1. Présentation générale de l'UGA ;
2. L'UGA en tant que pôle d'innovation ;
3. Organisation institutionnelle de l'UGA ;
4. La Faculté des Sciences :
 - la formation,
 - la recherche,
 - l'international,
 - la formation par la recherche ;
5. L'UFR Chimie-Biologie ;
6. Proposition de partenariat USTH-UGA.

Le développement détaillé de chacun de ces points est présenté dans le support PowerPoint annexé au présent document.

4.2 Vote sur l'adhésion de l'Université Grenoble Alpes au Consortium USTH

Après que les membres du Conseil d'administration aient entendu la présentation de Monsieur Minassian, Monsieur Deroin a procédé au vote des membres du Conseil d'Administration concernant l'adhésion de l'Université Grenoble Alpes au Consortium USTH.

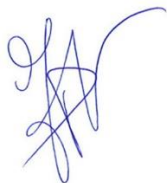
Aucune abstention, aucun vote contre : l'adhésion est votée à l'unanimité.

Monsieur Deroin a félicité l'UGA pour sa nouvelle adhésion au Consortium USTH.

Monsieur Deroin a remercié les participantes et participants, puis a clos ce premier Conseil d'Administration, qui a été suivi par l'Assemblée générale ordinaire.

Fin de séance.

Signé le 15 septembre 2025



Président du Consortium
Jean-Paul Deroin



Secrétaire de séance
Christine Bouteiller